



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



STRATEGIE NATIONALE DU GENRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

09 Janvier 2023

Table des matières

- ACRONYMES.....2

- I. CONTEXTE3

- II. METHODOLOGIE9

- III. VISION91

- IV. OBJECTIFS DE LA STRATEGIE101

- V. AXES STRATEGIQUES101

- AXE STRATEGIQUE 1 : Intégrer la dimension genre dans tous les processus d’élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des politiques, stratégies et programmes relatifs au climat.112**

- AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer les capacités pour une meilleure participation des femmes dans toutes les actions climatiques , et à tous les niveaux.....123**

- AXE STRATEGIQUE 3 : Promouvoir l’autonomisation des femmes dans tous les domaines prioritaires du changement climatique14**

- AXE STRATEGIQUE 4 : Mobiliser des financements afin de renforcer la résilience des femmes et permettre l’atteinte des objectifs de l’Accord de Paris 18**

- AXE STRATEGIQUE 5 : Mettre en place un système de collecte de données désagrégées par sexes et des indicateurs de suivi de l’intégration du genre dans les actions climatiques.....20**

ACRONYMES

AGR	: Activité Génératrice de Revenu
BNCCREDD+	: Bureau national des changements climatiques et de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et Dégradation des Forêts
CBIT	: Capacity Building Initiative for Transparency
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CDN	: Contribution Déterminée au niveau Nationale
COP ou CP	: Conférences des parties
GIEC	: Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Environnement du Climat
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAG	: Plan d'Action Genre
PMA	: Pays Moins Avancés
PNA	: Plan National d'Adaptation
REEM	Résultats sur l'Etude Environnemental de Madagascar
SBI	: Subsidiary Body for Implementation

I. CONTEXTE

Le changement climatique impacte sur les femmes et les hommes de manières différentes dues à leur degré de vulnérabilité, leur capacité d'adaptation qui ne sont pas les mêmes et leurs différences dans leurs rôles, dans l'accès aux ressources et aux opportunités. Les femmes et les groupes marginalisés sont plus affectés de manières disproportionnées en raison de leur grande dépendance aux ressources naturelles et de divers facteurs culturels, politiques, juridique et socio-économiques. Ils sont également plus exposés aux risques climatiques. Le Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat cite des preuves solides d'une "augmentation ou de l'accroissement ou de l'aggravation de l'inégalité entre les sexes à la suite d'événements météorologiques et de catastrophes liées au climat qui sont encore influencées par des facteurs socio-économiques, institutionnels, culturels et politiques perpétuant des vulnérabilités différentes. Pendant les 20 dernières années, Madagascar a connu 35 cyclones intenses, 8 inondations dévastatrices et 5 périodes de grave sécheresse plus frappantes. Ces événements augmentent de plus en plus, en fréquence et en intensité. Les femmes et les enfants sont les premières personnes accueillies dans les sites d'hébergement des sinistrés et les dernières qui y sortent. La faible capacité d'adaptation a été ressentie chez les femmes. D'autres connaissent des pertes de moyens de subsistance, des maisons ravagées, se trouvent sans abris, incapables pour reprendre leur vie quotidienne et refusent de quitter le site d'hébergement.

Les inégalités de genre qui pèsent sur les femmes répercutent aussi les filles. Le passage d'un tel dégât météorologique est aussi un tournant défailant, conduisant des filles aux travaux domestiques, décrochage scolaire, exploitations sexuelles et grossesses précoces, avec un taux de fertilité plus élevé observé en Afrique Sub-Saharienne, selon la Banque Mondiale, soit 147 naissances pour 1000 filles âgées de 15 à 19 ans. A cet effet, les enfants hors mariage et issus de famille monoparentale revivent le même sort, plus violents à leur tour et promis à l'extrême pauvreté. Le cas des enfants (filles) nées des parents filles-mères sont aussi dévouées au travail domestique dès l'âge de 12 ans et portent le titre d'« ambasady » et reviennent au village avec grossesse, d'un partenaire inconnu, à partir de l'âge de 14 ans. Un cycle chronique vécu depuis des générations et qui demeure encore.

Mise à part les risques climatiques, la vulnérabilité des femmes est aussi accentuée par les facteurs socio culturels divergents comme le traitement inégal entre les hommes et les femmes sur les héritages, l'acquisition de terre, l'inégalité des moyens de saisir

les opportunités telles que l'information et l'éducation, ainsi que l'accès à la terre, à l'eau potable et à l'énergie. En plus de la précarité de leur condition de vie, les dégradations des ressources naturelles dont elles dépendent, la non-considération de leurs droits fondamentaux et la désaffiliation sociale diminuent leur capacité d'adaptation pour faire face au changement climatique.

Selon la Banque mondiale, les ménages dirigés par les femmes ont des incidences plus élevées d'extrême pauvreté que ceux dirigés par les hommes, et la pauvreté dans les zones rurales est deux fois plus élevée que celle dans les zones urbaines. En effet, la baisse de production due au changement climatique constitue une perte de moyens de subsistance chez nombreuses familles, surtout chez les femmes qui dépendent davantage des ressources naturelles et plus lourd pour celle qui vivent de l'agriculture.

Pour l'ensemble de la population, le RGPH III en 2019 a estimé 25 680 342 habitants, dont 51,49 % sont des femmes. Sur l'Indice du Développement Humain(IDH), Madagascar est classé au 173^{ème} rang sur 191 pays (PNUD/Classement IDH 2022), avec un revenu annuel de 491 USD par habitant en 2020, 75% des habitants vivent dans la pauvreté auquel 80,5% de la population sont dans les zones rurales avec un taux de 89 % des ménages qui travaillent dans l'agriculture en tant qu'activité économique principale (INSTAT, 2011) : un taux important occupant 63 % de l'emploi mais sa contribution à l'économie nationale est peu significative soit 26 % du PIB et n'a pas d'influence pour accroître les revenus ou freiner la pauvreté en milieu rural (FOFIFA, 2014). Au sens large de l'agriculture, elle ne parvient pas à subvenir aux besoins alimentaires nationaux face à la croissance démographique du pays. Selon les Nations Unies, Madagascar est le premier Pays confronté à une détresse alimentaire lié au réchauffement climatique. Sur ce, les contributions des femmes sont bien marquées pour apporter un développement dans l'agriculture et dans l'économie rurale sur toutes les régions malgré leurs abstractions, privations ou restriction d'accès pour avoir moins de terre et moins de bétail, moins de semences améliorées, moins d'intrants comme les engrais, moins de crédits ou d'assurances, par rapports aux hommes avec un niveau d'instruction inférieur et un accès limité aux services de vulgarisation (FAO,2010).

Par ailleurs, en période de soudure, les opportunités de travail en migration concernent davantage les hommes. Ils s'approprient facilement des nouvelles technologies, des métiers verts, des connaissances sur l'économie durable pour générer plus de profits et accéder

aux nombreux privilèges. Tandis que les femmes restent au village pour assumer à la fois les travaux domestiques et les travaux des champs.

Pour cause de déficit pluviométrique important¹, d'inondations, des fortes pluies, la production agricole est en déclin. L'enclavement de certaines zones rendant difficile l'acheminement des denrées alimentaires, en plus de la dégradation des infrastructures, des coupures de routes, des disparitions des ponts, des glissements de terrains, des submersions des rizières, etc. Ainsi l'insécurité alimentaire est ressentie à Madagascar, à l'échelle de 1,43 millions de personnes pourraient être en situation d'insécurité alimentaire, que 309.000 enfants pourraient être à risque de malnutrition aiguë et 60.000 cas sévères enregistrés. Selon l'Indice de la faim auquel Madagascar figure au 114^{ème} rang sur 117 pays dans le monde et au 108^{ème} rang sur 113 pays selon l'Indice globale de sécurité alimentaire.

L'insécurité alimentaire n'est pas le seul incident climatique qui affecte la santé humaine. Le Ministère de la Santé Publique a pu relater 20 maladies climato sensibles. Ces maladies sont dues aux phénomènes météorologiques extrêmes, comme le paludisme par la montée de température rend favorable à la prolifération des moustiques, les maladies hydriques par la rareté et la mauvaise qualité d'eau, les maladies pulmonaires et les infections respiratoires aiguës par le changement brusque de température, chaud ou froid et de manque d'oxygène, la malnutrition, la peste par l'invasion des rats pour avoir perdu leurs habitations, les stressés, l'hypertension artérielle, le diabète, la drépanocytose, etc. En plus, ces maladies climato sensibles sont les causes de décès les plus fréquentes.

Les risques sanitaires sensibles au climat sont ressentis de manière disproportionnée auxquels les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes les plus vulnérables, les communautés pauvres et défavorisées sont les plus exposés. Dans chaque manifestation de ces cas et pour toutes les autres maladies, les soins des malades, l'assistance à l'hôpital et la préparation de nourriture à la maison sont des rôles attribués aux femmes. Elles voient leur charge de travail alourdie par les soins à apporter à leur famille. La persistance des maladies épidémiques et les pratiques discriminatoires sont aussi des facteurs des inégalités qui pèsent sur les femmes et entraînant ainsi des impacts différenciés sur la santé entre les femmes et les hommes.

¹Madagascar Nutrition Cluster: Bulletin trimestriel d'information du cluster, Janvier 2022, No.1 .UNICEF

²Ministère de l'Environnement de l'Écologie, et des Forêts, 2019. Pour un Processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui Répondre aux Questions de Genre à Madagascar).

Concernant l'éducation, les disparités de scolarisation entre filles/garçons aux niveaux primaire et secondaire sont faibles à Madagascar, notamment par rapport à ce qui est observée en moyenne dans les pays d'Afrique subsaharienne. Au niveau supérieur, la situation se dégrade au détriment des filles avec un taux net de scolarisation de 4,2 % pour les garçons et 3,7 % pour les filles pour 203 812 étudiants recensés. L'un des facteurs de l'inégalité de genre est le décrochage scolaire pour cause d'inondation, des sècheresses prolongées et d'extrême pauvreté. En général, les filles sont les plus victimes de décrochage scolaire, en dépit de mariage précoce et de la grossesse précoce. Ainsi, elles ont des difficultés pour accéder aux renforcements de capacité, aux transferts de technologiques, aux espaces de participation politique. Elles se trouvent dans un statut social inférieur aux hommes pour leur faible capacité d'action. Selon l'Atlas mondial des données, en 2018, le pourcentage de femmes analphabètes est toujours supérieur à celui des hommes quel que soit l'âge.

Si l'éducation, la santé et l'économie nationale sont affectées par les impacts du changement climatique, les ressources en eau sont aussi touchées par la perturbation du cycle de l'eau, le tarissement des sources, la sècheresse et les inondations, avec des impacts plus lourds sur les femmes et les filles.

Par leurs rôles reproductifs et leurs besoins hygiéniques, les femmes et les filles sont les premières responsables de la collecte de l'eau pour l'alimentation domestique, et aussi être garantes de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement familiale.

La rareté d'eau et les maladies hydriques affectent autant les femmes que les filles. Dans le Sud-Ouest, la distribution sociale des tâches confère la corvée d'eau aux femmes et aux filles. Le caractère aléatoire de l'accès à l'eau impose aux femmes et aux filles d'aller de plus en plus loin à la quête d'eau (environ 10 à 36 km de marche) souvent pour toute une demi-journée (PNUD, 2010). Cette situation réduit la productivité des femmes et empêche la participation des femmes aux travaux rémunérés, à la vie sociale de la communauté et provoque l'abandon scolaire des jeunes filles.

Cependant, les décisions sur les technologies d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les emplacements des points d'eau l'exploitation et l'entretien des systèmes sont prises par les hommes (MINAGRI, 2011). Les hommes interviennent à la gestion d'eau à partir du moment où elle est rémunérée.

Toujours liés au rôle reproductif des femmes, les soins du ménage et la cuisson sont plus souvent considérés comme de travail des femmes. A Madagascar les principales sources d'énergies utilisées, en milieu rural et urbain, sont le bois de chauffe et le bois d'énergie ² et représentent 74% de la consommation totale en 2017 ³. Ce type d'énergie contribue à une émission importante de gaz à effet de serre.

En dehors de l'énergie consommable, d'autres activités humaines mettent de pressions sur l'environnement, notamment par (i) *la déforestation* (avec une perte de couverture arborée passée de 9,4 millions d'ha en 2005 à 9,2 millions d'ha en 2010 soit 40.000 ha/an, selon NPE, 2015) due principalement à la conversion de forêt en zones de culture et aux besoins en bois énergie avec une couverture de 90% de ménages et une participation de femmes à 76%), (ii) *la transformation de plans d'eau et marais ainsi que des mangroves en rizières* (pour essayer de répondre aux besoins alimentaires en compétitions avec la croissance démographique), (iii) *la chasse et le braconnage* (qui menacent la faune), ainsi que (iv) *la surpêche, l'amoncellement des déchets solides et des effluents liquides (par manque d'orientation pour une économie durable)*. Ces pratiques irraisonnées constituent des menaces pour la forêt et la biodiversité, des tarissements des sources d'eau et des rivières, sans considérer les habitats d'espèces rares et endémiques d'écosystèmes terrestres et d'écosystèmes marins et côtiers qui sont autant menacés. Ces forêts et biodiversités représentent des richesses nationales, avec 149 aires protégées, 300.000 ha de mangrove, de 3000 km de fleuves et rivières répartis dans 256 bassins, une couverture arborée de 25% de sa superficie totale, 75% des macrofaunes marines de l'Ouest de l'Océan, 15 types d'écosystèmes terrestres, 06 types d'écosystème maritimes, dont 90% sont endémique. (Source : l'état de l'environnement à Madagascar- REEM).

Les forêts et les biodiversités sont aussi favorables à l'écotourisme qui occupe la 2^{ème} source de devises du pays, avec une moyenne de 150.000 visiteurs/an. Une hausse de 14.8 % de visites soit 225.055 touristes a été enregistrée après avoir rajouté 19 aires protégées en 2011.

Par contre, le tourisme est aussi une menace pour les jeunes filles. Une enquête secrète a pu repérer la présence de proxénétisme et de tourisme sexuel au préjudice des jeunes filles, et le plus bas âge de prostitution dès l'âge de 13 ans pour un billet de devise. Cette pratique constitue un encrage culturel d'oisiveté chez les femmes à laquelle se noue le rôle reproductif des femmes.

² WWF. 2012. Diagnostic du secteur énergie à Madagascar

³ Ministère de l'Energie et de l'Hydrocarbure. 2018. Bilan énergétique national en 2017.

Les tarissements d'eau, la dégradation du sol, le dérèglement de pluie entraînent des périodes de crise, pendant lesquelles, la charge de travail des femmes augmente. La collecte de bois de chauffe et de l'eau sont des activités qui sont attribuées aux femmes et nécessitent plus de temps et d'efforts dans le contexte de changement climatique. En plus, l'utilisation du charbon de bois et du bois de chauffe a des répercussions sur la santé des femmes et des enfants pour avoir été submergées fréquemment dans la fumée et entraînent des maladies d'insuffisance respiratoires.

Par ailleurs, les femmes peuvent aussi agir activement dans la gestion de ces ressources forestières et percevoir les méthodes d'adaptation et d'atténuation. L'intégration des considérations de genre dans les actions liées au changement climatique est cruciale pour la durabilité et l'efficacité de ces actions, garantir la participation pleine et effective des femmes dans les processus décisionnels, permettre aux femmes d'agir en tant qu'agents de changement.

Les actions liées au changement climatique génèrent aussi des connaissances et d'autres ressources que les femmes peuvent en tirer profit pour élaborer des solutions efficaces et durables, pour s'adapter aux effets du changement climatique et les atténuer. Le leadership des femmes est essentiel à la mise en œuvre de stratégies plus efficaces et plus durables, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles, la croissance économique, le développement et le transfert de technologies (GEF, 2014).

Concernant les zones côtières, 65% de la population malagasy vivent dans les littoraux qui s'étendent sur 5600 km. Le changement climatique a entraîné une hausse de niveau de la mer, une baisse de la qualité de l'eau (par la salinisation d'eau), une augmentation des températures de la surface de la mer et une acidification de l'océan qui entraînent la destruction de l'habitat marin, affectant les récifs coralliens et les écosystèmes côtiers sous-marins et renvoient les poissons au plus larges.

Certaines parties de la zone côtière sont aussi frappées par l'érosion des côtes, la perte de biodiversité marines et terrestres, la formation des dunes, la salinisation des nappes phréatiques. En effet, la diminution des ressources en eau potable et des parcelles cultivables entraînent ainsi une baisse de production, affecte le revenu de la population locale et accentue leur vulnérabilité.

La prise en compte de la dimension genre fait partie intégrante des engagements des parties pour la concrétisation de l'accord de Paris à travers le Programme renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action sur l'égalité de sexes. En ce sens, elle est axée sur les femmes et se focalise sur l'amélioration de la participation des femmes sur les domaines climatiques et à tous les niveaux. Ainsi tous les secteurs et toutes les parties prenantes sont aussi concernés pour s'y conformer.

Cette Stratégie Nationale du Genre et Changement Climatique s'accorde avec les engagements pris par Madagascar pour la concrétisation de la Deuxième Contribution Déterminée au niveau Nationale ainsi qu'avec la Politique Nationale de la Lutte contre le Changement Climatique Révisée, et son plan d'action, et le Plan National d'Adaptation. Elle s'aligne avec le Plan d'Emergence de Madagascar dans son engagement N° 05 stipulant que la santé est un droit inaliénable pour chaque citoyen ; engagement N° 06 relatif à l'emploi décent pour tous, engagement N° 12 sur l'autosuffisance alimentaire ; engagement N° 09 sur l'énergie et l'eau pour tous et dans sa priorité stratégique 13, souhaite promouvoir l'autonomisation des femmes et la protection des droits de l'enfant, par plusieurs réformes, actions et mesures qui seront mises en place d'ici 2023, et avec les documents de stratégie, politiques, et plans d'action sur la lutte contre le changement climatique existants au sein des autres les secteurs prioritaires. Elle constitue également un repère pour la prise en compte du genre dans toutes les actions climatiques entreprises au niveaux de tous les Secteurs et de toutes les parties prenantes.

II. METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée pour l'élaboration de la stratégie nationale du genre et changement climatique s'est appuyée sur des revues de littératures, des analyses bibliographiques, des analyses du Programme renforcé de Lima et son plan d'action et sur des consultations au niveau des institutions et de personnes ressources œuvrant dans le domaine du genre et/ou du changement climatique.

III. VISION

D'ici cinq ans, Madagascar parviendra à l'intégration du genre dans les politiques, les stratégies et les programmes relatifs au climat qui permettra une participation effective des femmes aux actions climatiques, au renforcement de leur capacité d'adaptation en favorisant une autonomisation économique résiliente au climat en faveur des femmes.

IV. OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

Les objectifs de la Stratégie Nationale du Genre et Changement Climatiques sont :

- Promouvoir la prise en compte de la dimension genre dans la formulation, le suivi, la mise en œuvre des politiques, stratégies, des programmes en matière de changement climatique.
- Renforcer l'implication des femmes dans toutes les actions de lutte contre le changement climatique, dans tous les domaines et à tous les niveaux.
- Réduire la vulnérabilité des femmes et accroître l'accès des femmes aux opportunités, aux biens, et aux services de base.
- Permettre la mise en œuvre des décisions, des plans d'action au titre de la CCNUCC et Accord de Paris.

V. AXES STRATEGIQUES

La présente Stratégie Nationale du Genre et Changement Climatique définit cinq axes stratégiques :

- Intégrer la dimension genre dans tous les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques, stratégies et programmes relatifs au climat.
- Renforcer les capacités pour une meilleure participation des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux.
- Promouvoir l'autonomisation des femmes dans tous les domaines prioritaires du changement climatique.
- Mobiliser des financements afin de renforcer la résilience des femmes, et permettre l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.
- Mettre en place un système de collecte de données désagrégés par sexe et des indicateurs de suivi de l'intégration du genre dans les actions climatiques.

AXE STRATEGIQUE 1 : Intégrer la dimension genre dans tous les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des politiques, stratégies et programmes relatifs au climat.

L'intégration de la dimension genre dans les objectifs des politiques, stratégies et programmes climatiques prévoit que la prise en compte du genre dans la formulation des objectifs soit astreinte à tous les secteurs et parties prenantes pour parvenir à la progression de l'égalité de sexes et à un développement durable et équitable. Cet axe stratégique sera concrétisé à travers les actions suivantes :

➤ **Renforcer les sensibilisations sur l'intégration de la dimension genre à tous les niveaux.**

Pour améliorer la capacité d'adaptation des femmes et des groupes marginalisés face au changement climatique, il importe de conscientiser les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers, les secteurs privés et les organisations de la société civile sur la prise en compte du genre dans les différents documents cadres et programmes.

➤ **Améliorer les compétences et les connaissances et développer des outils dans les processus d'intégration du genre dans les politiques, stratégies et programmes.**

L'intégration du genre requiert la formulation des objectifs, des résultats, des indicateurs de suivi sensibles au genre pour que la transversalité du thème soit perceptible à tous les niveaux des politiques, stratégie et des programmes.

Les voix des femmes doivent être entendues dans la planification et l'élaboration des politiques climatiques au niveau national et local. Mais elles doivent également être impliquées en tant que défenseurs, partenaires et parties prenantes afin de promouvoir les droits et les avantages des femmes dans les politiques et les actions climatiques.

➤ **Favoriser la prise en compte du genre dans le développement des programmes et projets.**

La participation effective des hommes et des femmes ainsi que la considération de leurs besoins et contraintes respectifs dans la mise en œuvre de ces actions garantissent l'égalité

du genre. L'élaboration des programmes et des projets doit mettre en évidence des résultats attendus sur l'égalité de genre de façon claire et précise.

➤ **Mettre en place et opérationnaliser un système de suivi-évaluation sensible au genre.**

Le choix des indicateurs de performance doit être basé sur un mécanisme permettant d'avoir des données et des informations précises désagrégées sur les hommes et les femmes.

Le contexte et la justification, les objectifs visés, les résultats attendus, les activités et les budgets doivent être sensibles au genre pour pouvoir élaborer de façon concrète un mécanisme de suivi-évaluation.

➤ **Veiller à ce que l'arrangement institutionnel et le cadre réglementaire considèrent la prise en compte du genre.**

La considération du genre dans l'arrangement institutionnel et le cadre réglementaire permet de maintenir les processus et faire des femmes des agents de changements qui interviennent dans des actions climatiques (leaders communautaires, négociatrices).

AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer les capacités pour une meilleure participation des femmes dans toutes les actions climatiques, et à tous les niveaux.

Des modules de formations seront développés et des renforcements de capacité en terme de recherche de financement, de transfert de technologie, des formations sur des activités d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique seront octroyés afin de permettre de développer des activités génératrices de revenus . Sur ce, il convient de :

➤ **Assurer un renforcement institutionnel pour l'intégration du genre.**

Il convient d'améliorer la compréhension et l'appropriation des secteurs et toutes les parties prenantes sur la notion de genre et combinée aux changements climatiques et sa prise en considération comme une approche de développement, de transformation sociale et de promouvoir la participation effective des femmes aux dialogues/négociations et à la prise de décision sur la lutte contre le changement climatique.

- **Encourager le rôle des femmes en tant que agents de changement dans la lutte contre le changement climatique.**

La prise en compte et la promotion des expériences et connaissances des femmes à travers des formations et des échanges permettent d'améliorer le statut des femmes et leur pouvoir de décision.

- **Développer et diffuser les innovations technologiques basées sur l'utilisation équitable, la gestion durable des ressources et des services en faveur des groupes vulnérables et promouvoir la participation des femmes dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation.**

Pour tous les secteurs et parties prenantes, il importe d'encourager et de soutenir les initiatives sensible au genre telle que la réduction de consommation des bois-énergies et la résilience urbaine dans le triage et, la valorisation des ordures ménagères, l'agriculture intelligente, les sciences et technologies d'adaptation etc.

- **Au niveau régional, amplifier les organisations communautaires féministes pour former des plateformes et constituer des comités régionaux.**

Renforcer les capacités des organismes communautaires, les leaders féministes pour prendre un rôle de proximité et avoir une couverture élargie pour mieux entreprendre des activités résilientes au climat et avoir des compétences nécessaires aux opportunités offertes par la transformation écologique.

- **Au niveau national, développer une culture d'entrepreneuriat soutenant l'accès des femmes aux métiers verts, à la formulation de politiques climatiques, à la mise en œuvre et aux moyens de mise en œuvre.**

Pour viser une économie résiliente au climat en faveur des femmes et la participation significative des femmes dans les processus climatiques, l'implémentation de toutes les expertises climatiques en faveur des femmes s'avère une exigence. Pour parvenir à ces défis, accorder aux femmes toutes les compétences nécessaires leurs permettant de répondre aux exigences des opportunités offertes par la transformation écologique, comme : la compréhension de la tendance climatique, de la vulnérabilité et de la résilience climatique, les domaines thématiques du changement climatique, les contextes sectoriels, les secteurs

prioritaires et les politiques sectorielles, les processus de formulation des actions climatiques, les financements existants, l'art de négociation et le processus de réforme législative, les métiers verts, les sciences et les technologies d'adaptation, les énergies renouvelables, l'agriculture intelligente, etc.

La réussite des femmes à une ou quelques étapes ci-dessus leur permettra davantage de prendre part de manière significative dans la prise de décision, dans la représentation, dans la mise en œuvre et accéder aux moyens de mise en œuvre.

➤ **Au niveau des dirigeants, il convient d'harmoniser les interventions institutionnelles pour pouvoir mesurer et amplifier les actions entreprises.**

Pour préconiser la prise en compte du genre aux niveaux des acteurs et des parties prenantes, il importe de :

- Instaurer et instituer un engagement politique de plus haut niveau favorable à l'admission et à la soumission de tous les secteurs ministériels pour la prise en compte de la dimension genre dans les actions climatiques à tous les niveaux. Si la Politique Nationale de la Lutte Contre le Changement Climatique relève des attributions du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, cette Stratégie Nationale du Genre et Changement Climatique doit avoir une force probante interministérielle notamment pour les secteurs prioritaires touchés par ce phénomène et revêtir l'appropriation nationale de toutes les parties prenantes.
- Encourager et soutenir un processus visant à mettre en place une connaissance de base, les informations, les formations, les offres ouvertes, accessibles aux acteurs et appropriées aux besoins et aux niveaux de perception locaux.

AXE STRATEGIQUE 3 : Promouvoir l'autonomisation des femmes dans tous les domaines prioritaires du changement climatique.

Il s'agit de mener une action collective permettant aux femmes de partager des informations et des ressources, de se soutenir mutuellement, d'exprimer leur voix et de participer à la prise de décision communautaire. L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes sont fondamentales pour le développement socio-économique. Les femmes doivent

jouir des mêmes droits sociaux, politiques et économiques que les hommes, sans discrimination, y compris le droit à l'éducation, l'accès aux services de base, à la santé, à l'emploi et la participation à la prise de décision.

➤ **Promouvoir le leadership des femmes au niveau national et local.**

Les femmes ne doivent pas être considérées comme plus vulnérables au changement climatique que les hommes. Pour leur permettre d'être en mesure d'apporter une expérience et des connaissances précieuses aux plans d'adaptation locaux, leur capacité de leadership est à renforcer. Elles seront formées en leadership qui leur permettront de : 1) accroître leur connaissance d'elles-mêmes ; 2) découvrir leurs forces et les zones de développement ; 3) acquérir des capacités de négociation et de communication ; 4) de s'allier avec les autres femmes.

➤ **Plaidoyer pour l'intégration des principes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.**

Encourager une participation plus accrue des décideurs, femmes et hommes à la prise de décision pour soutenir les actions relative à 'autonomisation des femmes.

➤ **Développer le partenariat entre les différentes parties prenantes du changement climatique pour la prise en considération du genre.**

Plaidoyer pour la délégation de gestion auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées pour donner aux association des femmes des possibilités de prendre part aux services publics essentiels dans l'atténuation et dans l'adaptation.

➤ **Favoriser l'accès des femmes aux informations sur le climat et les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.**

Les capacités des parties prenantes et des partenaires seront renforcées pour concevoir et fournir des services d'informations climatiques et des actions accessibles aux femmes.

➤ **Donner une orientation économique plus efficiente en faveur des femmes.**

En tenant compte des facteurs de vulnérabilité qui pèsent lourdement sur les femmes, cette approche doit cibler l'éradication de la pré domination en « travail d'hommes » sur travaux productifs et économiquement rentables en matière d'adaptation et d'atténuation, aux moyens de mise en œuvre et dans les actions entreprises, et d'amplifier la contribution des femmes dans toutes les thématiques qui répondent aux besoins de la transition écologique.

➤ **Soutenir la transition des pratiques traditionnelles et conventionnelles vers les technologies plus appropriées en faveur des femmes.**

Le renforcement de capacités des acteurs climatiques consiste à amplifier la prise en compte du genre au niveau des secteurs et parties prenantes afin de conduire les inégalités qui pèsent sur les femmes par l'amélioration de leur statut social à travers les actions climatiques sensibles au genre. Le renforcement de capacité englobe les activités aux niveaux individuels, institutionnels et systémiques.

➤ **Développer une économie résiliente au climat en faveur des femmes.**

Soutenir les femmes pour explorer l'économie verte et l'économie bleue et porter appui pour amplifier leurs productions par le réseautage des organisations des productrices, la recherche de débouchés plus étendues, l'assistance pour l'octroi de titres professionnels favorables aux marchés locaux, nationaux et internationaux leurs permettant une meilleure adaptation et une amélioration de statut professionnel des femmes.

➤ **Renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes.**

Tous les secteurs et parties prenantes sont conviés à soutenir et promouvoir l'agrobusiness, les transformations industrialisées initiées par des organisations féministes en vue d'améliorer leurs conditions de vie pour redresser la perte de l'accès aux opportunités à l'égard des femmes par des facteurs socio-culturels, économique et la pauvreté.

➤ **Accroître la capacité de résilience des femmes pour faire face aux tendances climatiques.**

Il s'agit de :

- Impliquer les femmes dans les systèmes d'alerte précoce et des mesures d'anticipation et promouvoir les connaissances traditionnelles sur les indicateurs de prévisions climatiques.
- Universaliser l'accès aux services de base comme la résilience climatique, la santé, l'eau potable, l'aliment sain, l'accès à l'éducation, aux informations relatives au climat, aux formations professionnelles sur l'économie résiliente au climat, et aux offres de biens et de services existants sur le climat dans tout le processus.
- Identifier et mettre en œuvre les activités sensibles au genre répondant aux besoins pratiques et intérêts stratégiques des femmes et promouvoir l'accès et le contrôle des femmes aux ressources naturelles telles que la terre, les forêts, l'eau.

➤ **Eradiquer les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes :**

Promouvoir la sensibilisation des traditionalistes, des conservateurs de biens ancestraux et des hommes et négocier auprès de ces chefs pour promouvoir l'accès des femmes aux ressources naturelles et aux différents services sociaux de base tels que la santé, l'éducation.

La connaissance et l'exercice des femmes de leurs droits leur permettent d'avoir accès et contrôler les propriétés qui leur reviennent.

AXE STRATEGIQUE 4 : Mobiliser des financements afin de renforcer la résilience des femmes et permettre l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Un financement sensible au genre permet de lutter de façon efficace contre les inégalités entre les sexes face au changement climatique. Le financement doit être conçu de manière à tenir compte les disparités entre les femmes et les hommes et à promouvoir les actions climatiques inclusives, équitables et justes.

La prise en compte de la dimension genre demande une souplesse sur la vulnérabilité de femmes et la capacité de résilience des femmes. L'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, de l'application des instruments de financement du climat doit prendre en compte une perspective genre.

A cet effet, encourager le développement de système facilitant l'accès des femmes aux financements à travers des actions transversales :

➤ **Au niveau des femmes, tisser des ambitions déterminées pour saisir les opportunités de financement :**

Encourager le développement des projets et programmes permettant aux femmes de bénéficier des financements climatiques et encourager leurs dispositions à répondre aux engagements personnels qui y sont attribués comme les microcrédits, les fonds verts, les fonds AGR, les fonds destinés aux projets particuliers, etc.

➤ **Au niveau des producteurs et des consommateurs, inciter leurs contributions financières à titre de Responsabilité Élargie pour mettre en œuvre des projets d'initiatives en faveur des femmes :**

Plaidoyer afin de faciliter l'accès directes des associations féminines locales aux mécanismes de financement climatique et évaluer les besoins de renforcement de capacité pour répondre aux exigences de financement de projets.

➤ **Aux niveaux des dirigeants, inciter les organismes multilatéraux, internationaux à contribuer aux financements des projets d'initiatives en faveur des femmes :**

Pour les fonds d'équité multi-bailleurs, convier les organismes internationaux, les organisations bilatérales, continentales et régionales implantées à Madagascar à participer aux financements des actions menées sur la prise en compte de la dimension genre dans les actions climatiques.

➤ **Aux niveaux des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), développer l'approche producteurs pollueurs payeurs pour financer les initiatives locales sur la prise en compte du genre dans les actions climatiques :**

En matière de la législation financière, imputer une redevance sur les pollutions aux producteurs pollueurs locaux et inventorier les dispositions locales exploitables qui génèrent des recettes afin de mobiliser les ressources localement valorisables. A ce titre, un amendement de la législation en vigueur est requis pour accorder une ouverture de nouvelle ressource aux CTD.

Renforcer la capacité des dirigeants à tous les niveaux sur les budgets sensibles au genre et faire un suivi des financements disponibles et alloués aux actions climatiques intégrant la dimension genre.

- **Aux niveaux des négociateurs internationaux, faire des démarches pour prendre part aux fonds destinés aux PMA prévus dans les Conventions des Parties :**

Pour parvenir à cette étape, il importe aux dirigeants de renforcer la capacité des acteurs nationaux pour assurer le respect strict des critères d'octroi de financements internationaux, de consolider les efforts entrepris et répondre aux méthode de rapportage attendu aux parties.

AXE STRATEGIQUE 5 : Mettre en place un système de collecte de données désagrégés par sexe et des indicateurs de suivi de l'intégration du genre dans les actions climatiques

L'amélioration et la disponibilité de données ventilées par sexe permet d'analyser les questions de genre, de mieux comprendre des écarts entre les sexes et de prendre compte des facteurs multidimensionnels, afin de mieux éclairer les politiques, plans, stratégies et actions climatiques plus concrets et plus efficaces et favorisant l'égalité des sexes. Les lacunes en matière de données sur le genre, les analyses et les preuves pertinentes liées aux genre empêchent les politiques d'aborder de manière adéquate les vulnérabilités liées au genre.

Les actions prioritaires relatives à cet axe sont :

- **Etablir les critères et les indicateurs sexospécifiques pour tous les secteurs et parties prenantes :**

Pour améliorer l'intégration des considérations de genre dans les politiques, stratégies et initiatives en matière de changement climatique et identifier les activités pertinentes de lutte contre le changement climatique, il est indispensable de mener une analyse de genre pour comprendre les besoins pratiques et les intérêts stratégiques, les contraintes des hommes et femmes et évaluer les impacts différenciés du changement climatique.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs à développer sont d'ordre biophysiques et socio-économiques pour évaluer la vulnérabilité et la résilience au changement climatique. Les indicateurs varient d'un secteur à un autre.

Il faut également reconnaître l'intersectionnalité dans la collecte des données. Les femmes sont différentes et cette diversité est déterminée par l'âge, les ethnies, les orientations sexuelles, les localités géographiques, les mobilités.

➤ **Consolider les efforts nationaux et mener des études systématiques sur la possibilité de mutation des offres et des besoins :**

Cette approche vise mettre à jour le système informatisé des acteurs, des actions, des bénéficiaires pour avoir des meilleures réponses, plus adéquates aux priorités des femmes tenant compte de leurs capacité d'actions par la collecte, le regroupement d'informations pertinentes l'expertise sur les facteurs socio culturels et économique concernant l'égalité des sexes dans les actions climatiques menées par les secteurs et les parties prenantes dans les tous les domaines thématiques.

➤ **Renforcer la collaboration entre les ministères et l'Institut National des Statistiques**

Les méthodologies et les outils utilisés doivent être adaptées pour la collecte des données reflétant les disparités entre les femmes et les hommes.

➤ **Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation et mettre en place un système de base donnée désagrégé**

Suivre de près l'intégration du genre dans les politiques et les actions climatiques entreprises pour pouvoir mesurer leurs impacts sur les femmes et les hommes et offrir des modules de renforcement de capacité les plus adéquates.

➤ **Capitaliser les données sur la participation des femmes dans les délégations nationales ainsi que dans les conseils/ comités et organes lors des principales réunions de négociation et dans la formulation, la mise en œuvre de processus relatif à la CCNUCC :**

Cette approche vise à mesurer la détermination nationale sur la prise en compte de la dimension genre par des actions cohérentes aux niveaux des dirigeants, des secteurs et des parties prenantes. Ce mécanisme soutient et promeut la prise de décision politique, évalue les résultats des projets déjà entrepris, suit les progrès ou les reculs ou la stagnation de ces actions dans le temps afin de susciter des réactions décisives comme un évier favorable à la progression de l'égalité de sexes.

Il convient de :

- Assurer la disponibilité des données ventilées par sexe à tous les niveaux et soutenir la représentation équilibrée entre les sexes dans l'élaboration des politiques sur les changements climatiques.

- Faire le suivi sur l'effectivité et la promptitude des données désagrégées pour mesurer la progression de l'égalité de sexes et parvenir à un développement équitable. Sans la collecte de données ventilées par sexe et par genre, il sera difficile de générer les indicateurs de progrès nécessaires pour démontrer les avantages sur les actions menées ou pour ajuster les actions à entreprendre de manières plus appropriées aux besoins.
- Evaluer la vulnérabilité et la capacité d'adaptation des femmes aux changements climatiques en vue d'améliorer leur résilience.

GLOSSAIRES

Accord de Paris : ⁴L'Accord de Paris établit le premier cadre international qui engage les Etats à prendre des mesures pour maintenir l'augmentation de la température en dessous de 1,5°C, dans lequel tous les Etats ont accepté de prendre des mesures climatiques sur la base de l'équité. De manière significative, l'Accord de Paris a également placé l'action climatique dans le contexte des efforts pour atteindre le développement durable, en soulignant la relation entre l'action climatique et l'éradication de la pauvreté.

Il réaffirme en outre la nécessité pour les gouvernements de respecter et de promouvoir les droits de l'homme, y compris les droits des peuples autochtones, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la priorité fondamentale de la sauvegarde de la sécurité alimentaire, l'importance de la participation du public et de l'accès à l'information, les impératifs d'une transition juste et de la création d'un travail décent, et l'importance de garantir l'intégrité des écosystèmes.

Adaptation :⁵ est un processus dans lequel sont élaborées, renforcées et mises en œuvre des stratégies pour faire face aux événements climatiques, modérer leurs effets et tirer profit de leurs conséquences.

Analyse du genre : ⁶elle se rapporte à un examen attentif et critique de la façon dont les différences dans les rôles, les activités, les besoins, les possibilités et les droits / droits de genre affectent les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans certaines situations ou contextes. Elle permet d'examiner les questions clés, les lacunes, les défis et les conditions favorables pour cibler les recommandations (pour les activités, les projets/programmes, les politiques, les institutions, etc.). Un élément clé de l'analyse de genre est l'examen de l'accès et du contrôle des femmes et des hommes aux ressources, surtout aux ressources économiques, politiques et informationnelles et à l'accès et au contrôle du temps.

D'autres facteurs importants d'analyse doivent être pris en considération avec le genre y compris l'âge, le niveau de pauvreté, l'origine ethnique, la race et la culture. En complément,

⁴<https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

⁵ https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/national_adaptation_plans

⁶<https://unfccc.int/gcse?q=definition%20analyse%20genre>

le genre et le sexe sont différents mais interdépendants. Le genre est un attribut social et le sexe est un attribut biologique où les individus sont presque toujours clairement homme ou femme.

Atténuation : ⁷Les efforts visant à réduire les émissions anthropiques par les sources et à renforcer les absorptions anthropiques par les puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal sont appelés "atténuation". Les deux principales méthodes d'atténuation sont les suivantes : la réduction des émissions, en diminuant la consommation d'énergie, en substituant les énergies actuellement utilisées par des énergies renouvelables, et en réduisant la déforestation et la « séquestration du carbone », en récupérant le dioxyde de carbone en excès dans l'atmosphère et le stocker dans la biosphère.

CCNUCC : ⁸ ou **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** est un traité international adopté en 1992 et est entré en vigueur en 1994. Elle sert de cadre à la coopération internationale et à l'action multilatérale pour combattre le changement climatique. Elle a été ratifiée par 197 parties. L'objectif ultime de cette convention : "est de parvenir à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique." - Art. 2, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1992.

Changement climatique : Le changement climatique est défini comme "un changement de climat qui est attribué directement ou indirectement à l'activité humaine, qui modifie la composition de l'atmosphère globale et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat observée sur des périodes comparables" (CCNUCC, 1994). Selon le GIEC (2007), le changement climatique désigne toute modification du climat au fil du temps, due à la variabilité naturelle ou résultant de l'activité humaine.

Contribution déterminée au niveau national (CDN) : Les CDN sont les actions que chaque partie met en avant comme leur contribution à l'effort collectif pour atteindre l'objectif de l'Accord

⁷https://unfccc.int/files/portal_francophone/application/pdf/mitigation_actions_and_their_effects_281013_fr.pdf

⁸<https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/qu-est-ce-que-la-ccnucc-la-convention-cadre-des-nations-unies-sur-les-changements-climatiques>

de Paris. Chaque partie est tenue de préparer, de communiquer et de maintenir une CDN qu'elle a l'intention de réaliser.

Communiqués tous les cinq ans, les CDN mettent en exergue les efforts de réduction des émissions de GES et peuvent inclure des actions liées à l'adaptation, au financement, au développement et au transfert de technologies et au renforcement des capacités.

Egalité du genre : ⁹égalité entre les hommes et les femmes se réfère à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances par les femmes et les hommes. L'objectif n'est pas que les femmes et les hommes deviennent identiques, mais que leurs opportunités et leurs chances dans la vie deviennent et restent égales. Elle désigne l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons (UN Women Training Centre, 2017) ainsi que des individus dont l'identité de genre est non binaire. L'égalité des genres ne veut pas dire que les personnes de tous les genres sont les mêmes. Il s'agit plutôt d'une situation dans laquelle les droits, responsabilités et opportunités des individus ne diffèrent pas selon qu'ils soient nés de sexe masculin ou féminin (UN Women Training Centre, 2017) ou selon leur positionnement ou non dans le cadre d'une définition binaire du genre.

Genre ¹⁰fait référence à des caractéristiques socialement construites, qu'il s'agisse des rôles que les individus assument dans la société ou des attributs physiques auxquels correspondent les notions « de masculin » et de « féminin ».

Les rôles, normes et attentes liés au genre varient au cours du cycle de vie des femmes et des hommes, et varient au sein des cultures et entre elles.

Intégration de la dimension genre : ¹¹ Le processus d'évaluation des implications pour les femmes et les hommes de toute action envisagée, que ce soit en termes de législation, de politiques ou de programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. . (ECOSEC, 1997, CCNUCC).

⁹ <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Supplements/NAPGenderToolkit2019.pdf>

¹⁰ <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Supplements/NAPGenderToolkit2019.pdf>

¹¹ <https://unfccc.int/gcse?q=definition%20analyse%20genre>

Programme de Travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de

l'égalité des sexes : ¹²est un accord reconnu lors de l'accord de Paris en 2014 sur la nécessité d'intégrer les questions de genre dans toutes les cibles et tous les objectifs pertinents des activités menées au titre de la Convention, ce qui contribue de manière importante à accroître leur efficacité, leur équité et leur viabilité. Il a été adopté par la Décision 3/CP.25 Chili Madrid et entré en vigueur le 16 mars 2020 dont l'objectif vise à faire progresser la connaissance et la compréhension d'une action climatique tenant compte des questions de genre et son intégration cohérente dans la mise en œuvre de la Convention et les travaux des Parties, du secrétariat, des entités des Nations Unies et de l'ensemble des parties prenantes à tous les niveaux, et à faire en sorte que les femmes participent pleinement, réellement et sur un pied d'égalité au processus de la Convention.

Transfert de technologie : Le développement et le transfert de technologies pour soutenir l'action nationale en matière de changement climatique ont été un élément essentiel dès le début du processus de la CCNUCC. En 1992, lorsque les pays ont établi la Convention, ils ont inclus des dispositions spécifiques sur les technologies dans le but d'atteindre l'objectif ultime de la Convention. La Convention indique que toutes les Parties doivent promouvoir et coopérer à la mise au point et au transfert de technologies permettant de réduire les émissions de GES.

Dans les recherches technologiques, les femmes et les hommes ont des rôles, des besoins et des priorités énergétiques différents. Les besoins énergétiques des hommes sont souvent liés à un développement commercial et industriel à grande échelle, *alors que* les besoins des femmes accordent généralement la priorité à l'accès à l'énergie pour la cuisine, les besoins de la famille ou de la communauté, ou pour des entreprises à petite échelle et souvent informelles.

¹²https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sbi2019_L31F.pdf